

## Liste d'attente commune

### Comment ça marche ?



- 1 Ajoutez ou invitez vos patients à s'ajouter à la liste d'attente territoriale



- 2 Consulter l'ensemble de la liste d'attente de votre région et des régions limitrophes



- 3 Choisissez de recevoir des demandes ou de vous mettre en mode repos



- 4 Vous gagnez du temps et en faites gagner aux patients.

Créez votre compte maintenant :



[www.inzee.care](http://www.inzee.care)

Un projet soutenu et porté par :



# Liste d'attente commune

## Comment ça marche ?

### L'utilisateur s'inscrit sur la liste d'attente en ligne **inzee.care**

- ↳ Sa demande est envoyée à l'orthophoniste le ou la plus proche qui peut :
- ACCEPTER** > le numéro du patient apparaît, l'orthophoniste se met en lien avec le patient
  - REFUSER** > la demande est immédiatement renvoyée à l'orthophoniste suivant·e
  - IGNORER** > la demande reste disponible 24h à 48h pour l'orthophoniste (selon la région) puis est envoyée à l'orthophoniste suivant·e
- ↳ Si aucun orthophoniste, dans un rayon de 50 km, n'a répondu à la demande, le patient est ajouté à la liste d'attente commune.

### Pour chaque orthophoniste, lorsqu'une place se libère dans son emploi du temps :

- SOIT** Je reçois une demande par notification (sms ou mail) que j'accepte
- SOIT** Je vais sur la liste d'attente commune pour retrouver tous les patients en attente de demande

## Comment bénéficier de ce dispositif ?

### Les URPS signataires financent le dispositif pour tous les orthophonistes libéraux conventionnés de la région

- ↳ L'orthophoniste crée son compte sur **inzee.care**
- ↳ L'orthophoniste télécharge les pièces justificatives (justificatifs d'identité et professionnel)
- ↳ L'URPS valide manuellement le compte, l'orthophoniste peut recevoir les demandes et consulter la liste d'attente

#### Les +

- Les notifications peuvent être ajustées (SMS et/ou e-mail, ou aucune)
- Grand gain de temps de gestion de liste d'attente
- Les patients n'ont plus à appeler un nombre fastidieux de cabinets d'orthophonie
- La date d'ordonnance indiquée renseigne sur l'ancienneté de la demande
- L'orthophoniste peut lui-même ajouter des membres de sa liste d'attente avec leur accord

Pour toute autre question, retrouvez la FAQ ici : [www.support.inzee.care](http://www.support.inzee.care)  
ou écrivez à votre URPS